

CENTRE CULTUREL DU BEAU CANTON

POCHETTE CADEAU Saison 2017-2018

Article 1 : « La Pochette Cadeau » est une formule proposée par le Centre culturel du Beau Canton de Chiny-Florenville Asbl, rue de Lorrène 3 A – 6810 CHINY.

Article 2 : La participation à l'action « Pochette cadeau » est ouverte à tout citoyen de plus de 18 ans, domicilié ou non à Chiny ou à Florenville.

Article 3 : « La Pochette Cadeau » consiste en une entrée à un spectacle de la saison culturelle 2017-2018. L'entrée est nominative au nom du bénéficiaire désigné lors du paiement.

Article 4 : La participation implique de verser le montant correspondant à une entrée de spectacle sur notre compte BE 46 0042 5054 3636, soit 10€, en indiquant « Pochette cadeau – Nom du bénéficiaire – Prénom du bénéficiaire ».

Article 5 : La « Pochette cadeau » sera envoyée par la poste à l'adresse du débiteur.

Article 6 : Le Centre culturel n'est pas tenu à un délai maximum dans le suivi des commandes d'une « Pochette cadeau ».

Article 7 : La « Pochette cadeau » est nominative. Elle n'est pas cessible et doit être présentée à l'accueil par le bénéficiaire renseigné.

Article 8 : La « Pochette cadeau » est valable sur une entrée au choix durant la saison culturelle. Elle est valable entre le 01/09/2017 et le 31/08/2017.

Article 8 : La « Pochette cadeau » n'est pas remboursable ni échangeable.

Article 9 : Le tarif de la « Pochette cadeau » est unique et est fixé à 10 €. En cas d'erreur dans le versement du montant de la commande, le Centre culturel n'est pas tenu pour responsable et aucun courrier ne sera adressé au débiteur pour l'avertir. Le suivi de la commande n'aura lieu que lorsque les coordonnées du bénéficiaire et la somme totale versée correspondront à la somme de 10 €.

Article 10 : Il appartient au débiteur d'effectuer le suivi de sa commande et de se tenir informé si besoin est à l'adresse : administration@ccbeaucanton.be.

Article 11 : Le Centre culturel n'est pas tenu pour responsable en cas de perte de la « Pochette cadeau » ou de sa non remise par les services postaux à l'adresse du débiteur.

Article 12 : Le recours à cette proposition implique l'adhésion du participant à l'ensemble du règlement.

Article 13 : Toute contestation sur l'utilisation de la « Pochette cadeau » devra être soumise au, et sera tranchée souverainement par le Bureau du Centre culturel du Beau Canton Asbl.

Editeur responsable : Jacques BARNET, Président du Centre culturel du Beau Canton Asbl, rue de Lorrène 3 A

– 6810 CHINY - 061/31 30 11.